

## Horaires VMCV

Les conducteurs de la Riviera vaudoise sont mécontents et vont le faire savoir. **Page 5**



## CarPostal à Yverdon

Les conducteurs ne sont pas satisfaits de leurs conditions de travail. Il y a déjà eu des rencontres, une pétition et rien de concret au final, pour l'instant. **Page 10**



## Premium ou non?

Le nouveau concept de trains grandes lignes comporte des pièges. **Page 20**

Action des syndicats SEV, syndicom et Unia devant les sièges des CFF et de la Poste à Berne

# Ne soyons pas complices !

**Uber ne respecte pas les lois suisses et entraîne du dumping salarial. Les syndicats de l'USS ont haussé la voix.**

La Poste a intégré l'offre Uber dans sa propre application de planification de voyage et les CFF s'apprentent à faire de même. Malheureusement les CFF montrent ainsi que la mobilité du futur pourrait passer par des entreprises qui se moquent des acquis sociaux et du droit suisse, et qui ne paient pas d'impôts dans notre pays. « Si ce dumping social est le prix à payer pour la mobilité du futur, alors nous n'en voulons pas! » a déclaré Giorgio Tuti, président du SEV. Les syndicats affiliés à l'USS ont manifesté leur désaccord dans diverses villes suisses, en particulier à Berne, devant les sièges principaux de la Poste et des CFF.



Pages 2 et 3

Action à Berne mardi matin.

## Le recrutement autrement

« Le marketing des membres », c'était l'intitulé de la présentation du Dr Tanja Weng-Bornholt le 29 mars dans le cadre du cours SEV pour recruteurs. Elle a présenté le recrutement vu d'un angle différent: les membres potentiels attendent, en plus des prestations collectives syndicales habituelles, une utilité concrète au niveau individuel. Il faut pouvoir démontrer que tel est le cas et si nécessaire écouter leurs besoins.

Pages 6 et 7

Les délégués USS soutiennent la « Prévoyance vieillesse 2020 »

## Oui, malgré la retraite des femmes à 65 ans

■ Les délégués de l'USS ont accepté la réforme des rentes vendredi 24 mars dernier, par 98 voix contre 21 et une abstention.

« En ma qualité de coprésidente de la commission des femmes de l'USS, je me suis abstenue, car l'objet a suscité de grands débats et le vote a donné 7 contre 7 parmi nous », a expliqué Nani Moras à *contact.sev*. Cette réforme place en effet les femmes et les syndi-

calistes devant un gros dilemme: « Pour certains, l'augmentation de l'âge de la retraite à 65 ans reste inacceptable », explique-t-elle, « d'autant plus que la réforme ne garantit le financement que jusqu'en 2030, comme l'a calculé l'Office fédéral des assurances sociales. Les autres trouvent que ce prix à payer pour l'amélioration du premier pilier est défendable, vu le contexte politique et la

majorité parlementaire actuelle. Ce ne sera certainement pas le dernier combat pour des retraites dignes. On ne sait pas qui aura raison à long terme. Cela reste à voir et ça dépendra aussi beaucoup de qui nous élirons au Parlement! »

Les huit délégués du SEV ont voté oui.

Pages 8 et 9

## EN VITESSE

Elections complémentaires  
CoPe Infrastructure

■ Dans la Division Infrastructure des CFF, il y a des sièges à pourvoir au 1<sup>er</sup> juillet dans sept commissions du personnel. Les candidats avaient jusqu'au 8 mars pour s'annoncer. Dans quatre commissions, le poste libre est pourvu et sont ainsi élus tacitement: Markus Sennhauser (SEV), CoPe I-B-nurOCI, Berne; Andreas Boll, CoPe I-B-ROT:ZFH; Lutz Willms, CoPe I-FN, Berne; Stephan Flückiger (SEV), CoPe I-IH-RME, Lucerne. Il reste un siège vacant dans les CoPe I-IH- ROT et I-PJ. Pour les quatre postes vacants de la CoPe Division Infra, huit candidats se sont annoncés. Il y a donc des élections écrites qui ont lieu du 27 avril au 24 mai. *contact.sev* présentera les huit candidats SEV dans l'édition du 20 avril.

## Des navettes automatisées à Marly

■ Dès cet été, des navettes autonomes circuleront dans la commune fribourgeoise de Marly. Les partenaires du projet prévoient deux phases d'exploitation de la ligne automatisée: à une cadence de 7 minutes en heure de pointe et à la demande le reste du temps.

Comme à Sion, les navettes autonomes fribourgeoises proviennent du constructeur français Navya. Limitée à une vitesse de croisière de 25 km/h, le véhicule peut accueillir 11 passagers. Les TPF précisent qu'un groom assurera la sécurité et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Ces navettes permettront aux pendulaires de relier le Marly Innovation Center (MIC) au reste des lignes des TPF.

Les projets pilotes autour des navettes autonomes fleurissent en Suisse. Après Sion, Zoug a présenté au début du mois de mars ses véhicules sans chauffeur. Dès cet été, la flotte circulera avec des arrêts définis entre la gare et le pôle technologique de Zoug.

Unia, SEV et Syndicom renforcent la pression sur la Poste et les CFF

# Uber: pas de collaboration possible!

**La communauté de chauffeurs Uber ne respecte pas les lois suisses et engendre du dumping salarial. Malgré cela, la Poste l'a intégré à son application de planification de voyage et les CFF s'appêtent à faire de même. Les syndicats de l'USS concernés ont manifesté mardi dans plusieurs villes, en distribuant des flyers, ainsi que par une action devant les sièges principaux des CFF et de la Poste à Berne.**

Giorgio Tuti, président SEV, a expliqué au Wankdorf pourquoi le SEV refuse strictement que les CFF collaborent avec Uber:

Les CFF se mettent au goût du jour et définissent une nouvelle formule de mobilité. Pour cela, ils développent une application qui permet de planifier et de réserver des voyages porte à porte ciblés, avec des moyens de transport répondant à des critères individuels



Vania Alleva, Unia, Daniel Muenger, syndicom et Giorgio Tuti, SEV, mardi matin à Berne.

de rapidité et de dépense ainsi qu'à d'autres besoins personnels. Malheureusement, les CFF pensent que la mobilité du futur peut être proposée par des entreprises qui défient les acquis sociaux et le droit suisse et qui, de plus, ne paient pas leurs impôts dans notre pays. Les CFF bénéficient du soutien inconditionnel de la population suisse, une des raisons étant certainement que le peuple est convaincu des qualités de l'entreprise en tant qu'employeur respectant le partenariat social et les dispositions légales.

Cependant, si les CFF intègrent dans leur application de voyage le groupe américain Uber, faisant ainsi de la publicité pour cette entreprise, ils cautionnent les pratiques antisociales et illicites d'Uber. Les CFF ne doivent pas mettre en péril leur crédibilité en permettant qu'on fasse l'amalgame avec cette entreprise, et le danger est grand puisque dans l'app leurs noms sont liés. Il s'agit quand même d'une entreprise qui utilise nos infrastructures publiques à des fins commerciales tout en se soustrayant à nos im-

pôts! Uber a étendu son concept dans le monde entier et dispose d'un siège social aussi en Suisse. Mais ce dernier n'est pas prévu pour la conclusion d'affaires commerciales, il prodigue essentiellement des conseils pour les chauffeurs et les chauffeurs. Les contrats avec les chauffeurs et chauffeurs d'Uber sont conclus par une société des Pays-Bas. Ceci lui permet de contourner l'obligation de renseigner les autorités suisses à ce sujet. Et l'entreprise, par optimisation fiscale, ne paie pas d'impôts sur le bénéfice ni



Action à Lausanne mardi matin.

de TVA, faisant fi de la loi. Les chauffeurs et chauffeurs d'Uber sont pris entre le marteau et l'enclume. Ils ne sont pas reconnus par la Suva en tant qu'employés. Ils ne peuvent pas travailler légalement car ils n'ont pas la possibilité de déclarer leur revenu de manière ordinaire. Uber est attaqué de toutes parts et essaie par tous les moyens de se donner un air respectable. S'il est pris comme partenaire des CFF et de la Poste, il profite automatiquement de leurs images de marque, et les détériore simultanément.

Le Conseil fédéral a été sollicité de donner sa position sur le fait que des entreprises de l'Etat travaillent avec un partenaire qui contrevient systématiquement au droit suisse ou qui incite des tiers à le faire. Ne croit-il pas qu'une telle collaboration puisse nuire à la bonne réputation des CFF et de la Poste? Le Conseil fédéral a répondu que les CFF et la Poste ont carte blanche car il s'agit d'une question opérationnelle. Il a cependant communiqué aux deux entreprises que la sauvegarde de leur image était dans leur propre intérêt. Il attend en outre de toutes en-

treprises liées à la Confédération et leurs partenaires qu'ils respectent la loi.

Notre objectif n'est pas de nous attaquer à cette application mais nous voulons signifier aux CFF qu'en tant que prestataire de cette app, ils ont une responsabilité vis à vis des utilisateurs et utilisatrices concernant les pratiques commerciales de ce partenaire. Ils sont une entreprise sérieuse et en tant que telle, ils doivent mettre au point une application avec des partenaires sérieux!

Parmi tous les prestataires de mobilité, les CFF sont porteurs d'un label de qualité. Leur excellence a pu voir le jour grâce à la contribution financière de l'Etat, au soutien de la population et au grand engagement du personnel. Seuls des partenaires qui respectent nos lois et garantissent les standards sociaux d'usage dans notre pays doivent pouvoir profiter de ce label. Et Uber ne le fait pas. Si ce dumping social est le prix à payer pour la mobilité du futur, alors nous n'en voulons pas!

Giorgio Tuti, président SEV

## Caisse de pension CFF

## Votez la liste commune!

Les secrétaires syndicaux SEV Pietro Gianolli et Angelo Stropini ont organisé une action de sensibilisation aux Ateliers de Bellinzona. Dans le cadre d'une distribution de flyers le jeudi 30 mars, ils ont saisi l'occasion pour faire voter la liste syndicale aux élections pour le Conseil de fondation de la caisse de pensions CFF. Cet appel est essentiel quand on connaît l'importance des questions de sécurité sociale de

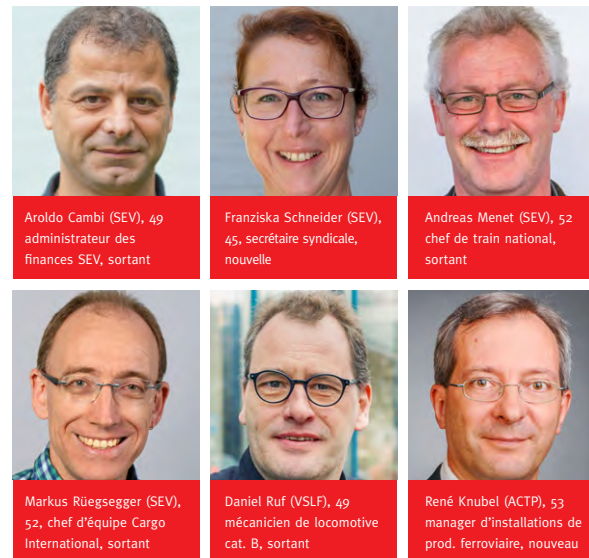
nos jours. Dans un contexte politique hostile, il est important de pouvoir compter sur des représentants attentifs au personnel. Les secrétaires syndicaux et militants de toute la Suisse sont impliqués dans cette campagne, afin de faire voter pour la liste commune des partenaires sociaux des CFF.

SEV

## Elections au Conseil de fondation de la Caisse de pensions CFF

### Un enjeu important

Vote pour la liste commune des partenaires sociaux des CFF:



## COMMUNICATION

## Henriette Schaffter s'en va, Yves Sancey arrive

Une page se tourne pour Henriette Schaffter qui quitte le SEV après y avoir fourbi ses armes de journaliste depuis le 1<sup>er</sup> mars 2008. Après neuf ans en tant que rédactrice, elle a décidé de prendre un nouveau virage. Au SEV, elle aura participé à l'aventure rédactionnelle au sein de l'Événement syndical, avant la réunion des titres du SEV dans *contact.sev* le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Arrivée au SEV en pleine grève des «Officine», Henriette Schaffter a écumé

les assemblées des sections romandes depuis 9 ans, rencontrant nombre de militant-e-s, les interviewant, dressant leur portrait.

## Yves Sancey lui succède

Pour lui succéder, le département de la communication du SEV a mis le poste au concours à la fin du mois de janvier. D'excellents dossiers lui sont parvenus. Afin de compléter l'équipe, le SEV a engagé Yves Sancey, 47 ans, qui entrera en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2017 avec un taux

d'occupation de 60 %, comme Henriette Schaffter. Actuellement, Yves Sancey est rédacteur de *Syndicom, le journal* et s'occupe de la communication en Suisse romande. Il travaillera en étroite collaboration avec le secrétariat régional de Lausanne. Outre ses compétences en communication, Yves Sancey amène notamment dans sa besace sa connaissance des syndicats suisses. vbo

## ÉDITO

« Au SEV, on joue la carte de la solidarité. » Derrière ce slogan, choisi par notre syndicat, il y a un monde, une histoire, un lien d'appartenance que nous voulons continuer à faire grandir. Ceci pas uniquement à travers le recrutement (voir pages 6 et 7), instrument qui permet de construire une communauté syndicale, mais aussi et surtout à travers le partage de valeurs et de principes de justice sociale et d'égalité. Dans une société très compétitive et toujours plus individualiste, la solidarité devient la carte à jouer pour

« Seule la solidarité est en mesure de dépasser les différences pour construire un sens commun d'appartenance qui donne espoir en un monde meilleur. »

Françoise Gehring, rédactrice et secrétaire syndicale

combattre les discriminations et les distorsions d'un marché qui alimente la précarité et cultive la concurrence entre les employé-e-s. Une concurrence qui finit inévitablement par diviser.



La solidarité est en revanche la charnière qui unit, au-delà des différences, au-delà de la provenance, au-delà des expériences personnelles et professionnelles. Un syndicat n'est pas la somme de plusieurs catégories, de groupes, de corporations mais une maison commune pour les hommes et les femmes qui partagent l'idée d'une société basée sur les principes et les valeurs démocratiques. Une société où la solidarité est le point de rencontre des différences mais aussi le point de départ d'actions contre les injustices.

Les rapports humains, entre les femmes et les hommes, les jeunes et les anciens, tout a bien changé ces dernières années. Le travail et la conception du travail ont changé. Le rapport des gens avec le travail a également été modifié. Les entreprises, l'organisation de la production de marchandises et de services, tout a été bouleversé. L'organisation sociale également: d'anciens et de nouveaux besoins se manifestent, se contredisant parfois. Les raisons individuelles, les différences de revenu, de pouvoir, de culture et d'aspirations, certes légitimes, l'emportent souvent sur l'identification collective.

Chaque destin individuel fait partie d'un destin collectif. Et sans la force du collectif, la solidarité ne peut s'appuyer sur des bases solides. Durant des années, on a cru que l'individualisme faisait partie d'un processus menant à la liberté absolue. Mais en se focalisant seulement sur ses propres intérêts, on a perdu de vue l'engagement public. Seule la solidarité est en mesure de dépasser les différences pour construire un sens commun d'appartenance qui donne espoir en un monde meilleur. La solidarité est le seul investissement qui n'est jamais perdant.

## Deux millimètres en 200 ans

Une invention, c'est un acte d'imagination, le fruit d'une intuition créatrice, une découverte où le hasard se réserve une part, parfois un trait de génie. Le plus souvent, la nouveauté réside dans la réinterprétation de connaissances avérées, reprises et combinées d'une manière inédite et particulièrement intelligente.

En ce sens, l'ingénieur George Stephenson fut un grand inventeur. Non seulement il a construit la première locomotive à vapeur qui a tiré, en 1825, le premier train de voyageurs sur les 40 kilomètres de la première ligne de chemin de fer de l'histoire, entre Stockton et Darlington, dans le nord-est de l'Angleterre. Mais, comme si cette multiple performance ne suffisait pas, il l'a couronnée par une trouvaille, à la fois évidente et géniale: il a simplement repris pour le train l'écartement alors en usage pour les chars et chariots, soit 4 pieds et 8 pouces et demi. Cette mesure anglaise d'avant le système décimal correspond aux 1435 millimètres, autrement dit à la norme prévalant encore aujourd'hui dans la plupart des grands réseaux ferroviaires du monde.

En fait, George Stephenson, présumant que le remplacement du cheval par la machine à vapeur susciterait des résistances, a ménagé la transition de l'ornière au rail. Ce faisant, il a renoué avec une invention de l'Antiquité romaine, que la légende attribue à Jules César lui-même, celle des voies dallées. A force d'y faire rouler

des chars d'une largeur permettant l'attelage de deux chevaux en parallèle, des « rails » se creusaient à l'écartement voulu, de près d'un mètre et demi.

Déterminés en 1825, les fameux 1435 millimètres définissent la voie dite normale et correspondent à l'écartement reconnu comme standard et référence par l'Union internationale des chemins de fer. En 2011, l'Union européenne confirmait le caractère normatif de cet écartement, le plus utilisé au monde, sur environ 60 % de toutes les lignes en exploitation. En Suisse, 63 % du réseau ferroviaire, dont celui des CFF en son entier, roule en voie normale, tandis que 28 compagnies utilisent des voies étroites.

Mais voici qu'en Suisse justement, l'empire de l'écartement Stephenson pourrait perdre de l'ampleur. La « Südostbahn » teste présentement un élargissement du stan-

dard, de 1435 mm à 1437 mm. Cette petite différence s'avère particulièrement avantageuse sur les parcours sinueux qu'elle permet d'avaler à moindres coûts, en termes d'usure et donc d'en-



retien. La société du Bern-Lötschberg-Simplon (BLS) a déjà fait le saut des 2 millimètres supplémentaires et s'en trouve bien.

Cette fine et raisonnable adaptation du standard, établi suite à un choix opportuniste fait il y a plus de 192 ans, mérite-t-elle de s'appeler invention? Sans doute pas au sens strict du terme. Mais toute innovation, même révolutionnaire, résulte d'une histoire, d'une situation, d'un problème qui ensemble alimentent la réflexion et suscitent la combinaison gagnante.

Le passé et le présent aident à préparer l'avenir. N'en déplaise à tous les fabricants de néologismes qui s'adonnent si volontiers à l'inflation terminologique, au risque d'affadir les expressions existantes. Pour désigner les principaux changements observés, on disposait de tout un vocabulaire: transformation, mutation, bouleversement, révolution, rupture. Idem pour les inventions plus ou moins innovantes, modernes, originales, hardies, téméraires. Désormais, rien ne mérite la mention qui ne soit de l'ordre – nouveau – de la disruption, concept mis à la mode par un « groupe de communication » américain, lequel se félicite d'en avoir fait un lieu commun.

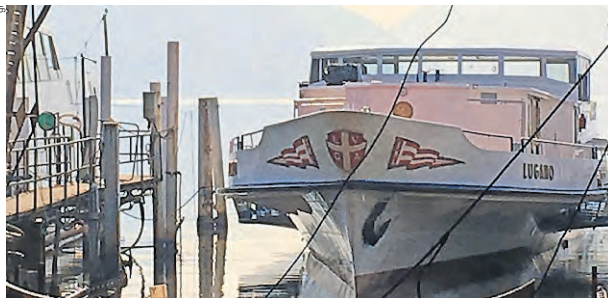
Pas de quoi se vanter! En revanche, les modestes et futés adaptateurs de l'écartement standard des rails de chemin de fer méritent le statut d'authentiques innovateurs. L'adjonction de deux millimètres à une dimension connue depuis près de deux cents ans n'a rien de disruptif mais revêt la portée d'une révolution utile.

Yvette Jaggi

La société de navigation du lac de Lugano (SNL) a abandonné l'idée de renouveler la CCT

## SNL : les négociations coulent à pic

**Le SEV et l'OCST ont appris des collègues la tenue d'une réunion du personnel, convoquée par la direction. Celle-ci a informé de son intention d'élaborer un règlement d'entreprise.**



Le bateau Lugano a été remis à neuf... la CCT pas!

Les changements à la tête de la SNL, en particulier la nomination du nouveau président Agostino Ferrazzini en 2014, ont amené un vent nouveau avec son lot d'innovations, sur les bateaux ainsi qu'au niveau

de l'offre. La direction a également annoncé vouloir modifier les conditions d'engagement, réglées depuis 2006 dans une CCT, en introduisant

notamment une composante « au mérite » dans le système salarial. L'assemblée du personnel SNL a mandaté le SEV et l'OCST début 2016 pour dis-

cuter des changements demandés, mais en mars l'entreprise interrompait la discussion et décidait de dénoncer la CCT pour fin 2016. Les deux syndicats ont immédiatement demandé des négociations pour un renouvellement de la CCT, mais les premiers contacts n'ont pu avoir lieu qu'à fin octobre et les premières négociations à fin janvier 2017. Les discussions ont toutefois été stoppées net à mi-mars, lorsque l'entreprise a informé les employés, de manière unilatérale, qu'elle se contenterait d'un règlement d'entreprise.

Il n'y a pas encore eu de communication officielle à ce propos, mais tout laisse à penser que la SNL renonce effectivement à disposer d'une CCT. Elle pourrait donc à l'avenir modifier les conditions de travail des employés en tout temps et sans en référer à personne auparavant. A voir comment se poursuivent les relations entre syndicats et entreprise durant les prochaines semaines.

Pietro Gianolli/Hes

## Section VMCV

# En attente de signes concrets de la direction

**Les conducteurs VCMV sont fâchés contre les horaires actuels. Une assemblée extraordinaire a adopté des mesures de lutte, mesures qui vont être menées prochainement si la direction ne prend pas la mesure du problème et tarde à proposer des solutions.**

Presque septante personnes ont participé à l'assemblée extraordinaire du 22 mars dernier, convoquée suite à l'important mécontentement des conducteurs concernant les horaires.

L'assemblée a adopté des critères en matière de tours de service et ceux-ci ont été trans-

mis à la direction. Des mesures de lutte ont été également adoptées. C'est une première au VMCV ! C'est dire si la situation est difficile...

#### Deuil de la vie de famille

Les chauffeurs ont décidé de manifester leur insatisfaction quant à la situation actuelle en portant un brassard noir sur le bras lorsqu'ils sont au volant de leur véhicule, en signe de protestation et en signe de deuil de leur vie de famille et vie sociale. En effet, s'il se révèle impossible, à court terme, de parvenir à des améliorations, cette action verra le jour sur le réseau VMCV.

La section, par son secrétaire syndical Tony Mainolfi, explique l'objectif des conducteurs: «On attend des signes concrets et une réelle volonté de la

part de l'entreprise de mettre les moyens à disposition pour améliorer la situation, qui se révèle très pénible pour le personnel roulant. Nous avons donc encouragé la Direction à entrer dans une démarche participative. Nous attendons maintenant le résultat.» Une séance de la commission consultative des tableaux de service a eu lieu le 3 avril à ce propos et a montré un signal positif. Les mesures de lutte adoptées par le personnel semblent avoir produit un premier effet, puisqu'on constate une ouverture nouvelle de la part de la Direction. C'est un signe encourageant pour la suite, même si ce n'est qu'un début et que le personnel continue à attendre que des changements concrets interviennent rapidement.

*Henriette Schaffter*



Le malaise dure depuis un certain temps au VMCV et l'assemblée du 22 mars a fait salle comble.

Abonne-toi dès maintenant à la newsletter de contact.sev : [sev-online.ch/fr/newsletter](http://sev-online.ch/fr/newsletter)



## CARNET DE BORD

## La mobilité n'est pas égale pour tous

Pour travailler, les Suisses vont toujours plus loin en effectuant des trajets toujours plus longs. Les derniers chiffres de l'OFS le disent, plus de 9 actifs sur 10 sont considérés comme des pendulaires. Rien de particulièrement nouveau puisqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle on recensait déjà des pendulaires qui habitaient dans une commune pour aller travailler dans une autre! On constatait alors que c'étaient les plus pauvres qui étaient obligés de se déplacer pour, bien souvent, équilibrer dans leur budget loyer et salaire. Conjointement se développait le réseau de tramways! Aujourd'hui on constate que plus le niveau scolaire est élevé, plus on se déplace loin. Parallèlement les transports publics, notamment le train, poursuivent un développement exceptionnel. Pourtant lier uniquement développement économique (l'infrastructure de transport) et mobilité est trompeur, il faut aussi mettre en perspective les effets de cette mobilité sur la mobilité sociale. Car la mobilité n'est pas aujourd'hui seulement une conséquence de l'éducation, mais bien un important marqueur du niveau social comme elle l'était il y a un siècle.

Eric Le Breton, un chercheur français qui travaille sur les liens entre le travail et le domicile, met en lumière une réalité très marquée par l'inégalité devant la mobilité et une reproduction sociale aggravée par cette mobilité. Dans le fond, les «grands pendulaires» vivant avec facilité et autonomie leurs trajets entre Liestal et Zurich ou entre Le Locle et Lausanne, ne sont que les arbres qui cachent la forêt. Deux constats sont à mettre en perspective: l'étalement urbain qui rend les trajets entre son domicile et son lieu de travail compliqués (embouteillages, correspondances des transports publics, coût des loyers au centre-ville) et la flexibilité du contrat de travail qui détruit les horaires de travail. Si la voiture a longtemps constitué une solution, en réduisant les distances, aujourd'hui ce mode de transport est de moins en moins une solution et il faut le coupler avec d'autres modes de déplacement, ce qui augmente considérablement le budget transport. La déstructuration du contrat de travail quant à elle pousse toute une partie de la population, moins diplômée, vers des emplois de services dont les horaires sont décalés (nettoyages, livraisons à domicile, soins aux personnes). Pour ces travailleurs-là, cette nécessité de la mobilité est un problème: sans véhicule, pas d'emploi. Quant aux sans-emploi, s'ils ne peuvent pas changer de domicile facilement ou assumer des déplacements quotidiens vers un lieu de travail, leur possibilité de décrocher un emploi sera presque nulle et l'on pense là aux personnes avec charge de proches notamment. En effet l'allongement du temps entre travail et domicile, couplé avec les horaires déstructurés, rend la garde des enfants insoluble et terriblement coûteuse, tout comme la responsabilité de proches âgés ou malades. Le chercheur met aussi en exergue le fait qu'être mobile nécessite de recourir à un important arsenal de techniques et de savoir-faire: utiliser des automates et des applis, se repérer dans l'espace, parler des langues étrangères, savoir à qui s'adresser, savoir quels objets sont les plus pratiques pour voyager, que manger et comment dormir pour ne pas subir le transport, etc. Compétences qui supposent encore une fois maîtrise éducative et financière...

Ces éléments amènent à une réflexion sur l'exigence de mobilité que la société assume aujourd'hui comme naturelle. Faut-il penser un «accès universel» à cette séduisante mobilité? Est-ce seulement un problème technique ou aussi un souci social? Cela questionne également le prix du billet, soit la part entre la subvention accordée pour un service public et le coût individuel de ce service. Dans le fond, pour qui voulons-nous mettre à disposition des services publics? Et pour quel bénéfice collectif: écologique, économique, touristique? La question est à débattre largement!

*Valérie Solano*

*Eric Le Breton: Mobilité et société dispersée. Une approche sociologique, L'Harmattan, coll. «Logiques sociales», 2016*



## Recrutement des membres



# Recrutement: sortir de sa zone de confort !

**Tania Weng-Bornholt est la responsable du département Réseaux du groupe TopPharm. Au premier abord, elle n'a rien à voir avec les syndicats. Mais le 29 mars, elle se tient pourtant, confiante et déterminée, devant un parterre de participants au cours SEV « Progressons ensemble – Secouons le cocotier du recrutement ». Son exposé sur le marketing des membres fait mouche. D'ailleurs, personne n'a le moindre doute, cette femme sait de quoi elle parle. Même si cela fait mal.**

Les six mots les plus chers à chaque organisation sont: «Nous avons toujours fait comme ça.» Tania Weng-Bornholt va de l'avant, sans se retourner. Elle ne connaît pas le SEV, ni son histoire. Elle ne veut pas savoir comment nous avons fait jadis pour recruter des membres, elle veut nous montrer des méthodes qui, aujourd'hui et à l'avenir, nous permettront de recruter à nouveau plus de membres et de les fidéliser au SEV. Ses idées sont radicales, mais aussi stimulantes...

## Input 1: Membres et clients

«Nous devons nous départir de l'idée qu'un membre est forcément autre chose qu'un client.» Cette entrée en matière, combinée avec le titre de l'exposé «Marketing des membres», peut d'abord sembler étrange à nos oreilles de syndicalistes, car finalement nous ne voulons de prime abord rien vendre à nos membres.

Pourtant, c'est justement ça, le raisonnement de Tania Weng-Bornholt. Dans le recru-

tement des membres, il ne s'agit pas de savoir ce que le SEV veut mais bien ce que les membres (potentiels) veulent.

«**La communication est un élément central du recrutement**»

D' Tania Weng-Bornholt

Et l'analogie avec les clients fait tout à coup sens. «Un client veut toujours une prestation individuelle», explique notre locutrice. «Il veut une prestation ou un produit duquel il peut tirer un avantage

individuel.» Et c'est aussi cela que veulent nos membres. Tania Weng-Bornholt poursuit: «Dans les entretiens de recru-

tement, on brandit volontiers l'avantage d'une affiliation, mais cet avantage collectif n'est pas le même qu'un avantage individuel. L'avantage du membre est l'avantage individuel que le membre tire d'une

affiliation.» Un exemple provenant des CFF: la convention collective de travail s'applique aux employés, indépendamment du fait qu'ils soient membres d'un partenaire social ou non. Les non-membres paient pour cela une contribution aux frais d'application. Beaucoup de non-membres ne voient pas quels avantages supplémentaires ils pourraient tirer d'une affiliation (qui coûte cher).

«C'est ici qu'intervient la communication, poursuit notre



Baptiste Morier, coach des sections, salue les participants et présente l'oratrice, D' Tania Weng-Bornholt.

oratrice, car elle est un élément central du recrutement.» L'avantage collectif du syndicat n'apparaît que lorsque nous parlons de nos succès. C'est en effet la seule façon de les faire connaître.

## Input 2: Fidéliser les membres

La fidélisation des membres existants est, pour le SEV comme pour toute autre organisation, aussi importante que le recrutement de nouveaux membres. Pour Tania Weng-Bornholt «la fidélisation des membres est toujours une question de satisfaction. On est satisfait lorsque la réalité vécue correspond aux attentes. On doit donc plus s'interroger sur les attentes des membres». Un exemple qui montre cette importance est le problème des retraités. Un grand nombre de membres actifs des sections CFF démissionnent du SEV sitôt leur départ à la retraite au lieu

d'intégrer la sous-fédération des retraités. Une des raisons à cela est peut-être qu'en tant que retraités, ils ont maintenant d'autres attentes du SEV et qu'ils ne voient pas l'avantage de maintenir leur affiliation.

«Ici aussi, tout est affaire de communication», explique Tania Weng-Bornholt. «Qu'il

«**Si je veux recruter pour le SEV des personnes qui ne sont pas encore membres, je m'adresse alors à un groupe cible tout à fait différent que si je parle à des membres.**»

s'agisse d'une nouvelle adhésion ou d'un transfert dans une section de retraités, les gens doivent savoir ce qui les attend et le SEV doit connaître leurs attentes. Sinon, c'est la déception programmée. Prenez l'exemple du cours des actions de Starbucks de l'année 2016. L'entreprise a réalisé des bénéfices, même de gros bénéfices, mais moins qu'elle

le prévoyait. C'est pour cette raison que le cours de l'action s'est effondré.»

## Input 3: Recrutement des membres

Les attentes jouent aussi un rôle central dans le recrutement de nouveaux membres. Comme l'explique Tania Weng-Bornholt, «les attentes

choix. Nous devons attirer les jeunes.

«Pour motiver les jeunes, il faut des jeunes qui, de leur côté, en recrutent d'autres – d'égal à égal», continue notre oratrice, «car ils sont les seuls à bien connaître les attentes de leurs pairs et donc mieux à même de les comprendre. Et d'ailleurs qui d'entre vous utilise Snapchat», demande-t-elle encore avec un sourire espiègle aux lèvres pour justifier sa thèse? Des trente participants, outre notre oratrice, une seule participante lève le doigt. Cela ne veut bien sûr pas dire que seuls des jeunes peuvent recruter des jeunes. Mais cela montre que nous avons besoin d'eux si nous voulons assurer l'avenir de notre syndicat à long terme.

Donc, nous devons adapter notre culture aux jeunes, que cela nous plaise ou non. Selon Tania Weng-Bornholt, la question cruciale est: «Voulons-nous maintenir une culture adaptée à ceux qui sont déjà membres ou voulons-nous procéder à des changements culturels qui parlent aussi à tous les autres?» Notre oratrice a bien sûr dans sa manche des propositions concrètes à faire partager: «Pensez numérique! Pensez qu'aujourd'hui, tout le monde a un smartphone.»

Le syndicat ne baigne plus comme autrefois dans l'échange «face à face». Non, son avenir se joue aussi en ligne, par exemple sur les réseaux sociaux. «Pensez toujours aux six mots les plus chers à chaque organisation: Nous avons toujours fait comme ça.»

Karin Taglang

## Pour moi, le recrutement, c'est... / Aujourd'hui, je veux...

### Edith Graf-Litscher, secrétaire syndicale SEV

«Pour moi, le recrutement est la garantie d'avenir du SEV. Aujourd'hui, je compte sur de nouvelles idées, et comment les concrétiser.»



Edith Graf-Litscher.

### Cyril Papadakis, apprenti RPV Bâle

«Grâce au recrutement, j'espère que le syndicat sera renforcé car, en tant que jeune, je veux pouvoir choisir mon avenir et l'influencer.»



Cyril Papadakis.

### Daniel Purtschert, RPV Zurich

«Pour moi, le recrutement est d'amener les collaborateurs temporaires au SEV et j'essaie de motiver aussi plus de femmes.»



Daniel Purtschert.

### Roman Gugger, secrétaire syndical SEV

«Aujourd'hui, j'aimerais recevoir des idées d'une personne expérimentée et j'espère que les expériences d'autres organisations nous apprennent quelque chose.»



Roman Gugger.

### Elena Obreschkow, responsable du recrutement au SEV

«La journée d'aujourd'hui élargit notre horizon pour permettre, grâce à nos efforts, de renforcer le SEV car le recrutement est un devoir important incombant à chacun.»



Elena Obreschkow.

L'Union syndicale suisse soutient la « Prévoyance vieillesse 2020 »

« La réforme des rentes amène un rééquilibrage entre le 1<sup>er</sup> pilier et le 2<sup>e</sup> pilier. Ce pour quoi nous luttons depuis des années. »

Giorgio Tuti, président SEV et vice-président USS



# Oui au renforcement de l'AVS

Par 98 voix contre 21 et une abstention, les délégués USS ont clairement accepté le 24 mars dernier la « Prévoyance vieillesse 2020 ». Ils ont recommandé aux travailleuses de voter oui le 24 septembre, malgré la hausse de l'âge de l'AVS à 65 ans pour les femmes. Ceci parce que les avantages de la réforme parviennent à faire passer cette pilule amère – aux femmes également.

À partir des 120 délégués, l'USS avait également invité les médias à l'hôtel Ador à Berne le 24 mars 2017, afin de suivre les débats sur la réforme des rentes. Pour lancer la discussion, une partisane du projet et un opposant ont eu la parole chacun durant 10 minutes.

## Plus d'AVS et une amélioration du statut du personnel à temps partiel

Doris Bianchi, la secrétaire centrale de l'USS en charge des assurances sociales, a expliqué pourquoi la réforme, malgré la hausse de l'âge de la retraite à 65 ans pour les femmes et le passage du taux de conversion de 6,8 à 6% dans la prévoyance professionnelle, apporte plus d'avantages que d'inconvénients: un supplément de 840 francs par année sur les rentes AVS pour les personnes seules, pouvant aller jusqu'à 2712 francs pour les couples, améliore sensiblement les rentes pour les personnes avec des bas revenus, avant tout pour les 500 000 femmes exerçant une activité lucrative et étant assurées seulement à l'AVS, et pour beaucoup de femmes avec de petites rentes des caisses de pensions. Dans la prévoyance professionnelle en outre, la dé-

duction de coordination est réduite, ainsi l'employeur devra à l'avenir verser des cotisations à la caisse de pensions déjà pour les petits salaires. Ceci concerne beaucoup de travailleuses et travailleurs à temps partiel, mais ce sont surtout des femmes qui recevront ainsi une rente plus élevée de la caisse de pensions, ou certaines qui n'en avaient pas jusqu'ici en recevront une. « Les deux mesures mises ensemble apportent pour les petits revenus, avant tout pour les jeunes femmes, une augmentation de plus de 10% des rentes », déclare Doris Bianchi. Prenons l'exemple d'une coiffeuse née en 1978 qui gagne 35 000 francs par année: la rente de la caisse de pensions passe de 365 francs à 594 francs. Le taux de conversion plus bas est compensé de manière générale pour tous. Les pertes au niveau des rentes en cas de départ à la retraite anticipée une année à l'avance diminuent, passant de 6,8 à 4,1%, ce qui représente aussi un avantage selon Doris Bianchi. Pour les rentes AVS jusqu'à 1700 francs, le supplément des rentes de 70 francs compense ces pertes. « Ainsi, beaucoup de femmes pourront continuer à partir à la retraite à 64 ans sans que leur rente AVS ne baisse, ce

qui n'est pas le cas aujourd'hui. » La réforme assure l'application de l'indice mixte et donc la constante progression des rentes avec les 70 francs, elle permet de partir à la retraite anticipée avec une moins grande perte au niveau de la rente. La réforme prévoit en outre que celui qui perd son emploi après 58 ans peut rester dans la même caisse de pensions, sans obligation de continuer à cotiser. Il recevra sa rente au moment où il prendra sa retraite.

## « Victoire des employeurs »

Pour Agostino Soldini, secrétaire central SSP à Lausanne, par contre une hausse de l'âge de la retraite pour les femmes est inacceptable. « C'est cela le noyau de la réforme, il ne peut pas être adouci par d'autres petits plus! Il représente une victoire historique pour les employeurs. » Car ceci ouvre la porte à d'autres augmentations de l'âge de la retraite pour tous. « Avec une rente AVS moyenne de 2000 francs par mois, respectivement 24 000 francs par année, une femme devra attendre d'avoir 94 ans jusqu'à ce qu'elle ait compensé cette perte par les 70 francs d'augmentation de l'AVS », explique Agostino Soldini. « La hausse de l'âge de la retraite

augmente le taux de chômage », poursuit Agostino Soldini. « Et aux retraités actuels, la réforme n'apporte pas un centime de plus, elle réduit plutôt leur pouvoir d'achat car elle se base sur une augmentation de l'antisociale TVA. »

## Colère des femmes compréhensible

Ensuite, le micro circule pour les prises de parole limitées à trois minutes. Environ 30 participantes et participants disent tout ce qu'ils ont à dire dans un débat engagé. Les avis pour ou contre la réforme sont bien partagés mais presque tous les opposants viennent de Suisse romande. Ils expriment la colère justifiée des femmes: aujourd'hui les femmes sont toujours désavantagées au niveau du salaire et des rentes et ce n'est pas à elles de payer encore une fois, a déclaré par exemple Marisa Pralong, vendeuse, membre d'Unia Genève. « Même avec un bonus de 70 francs, une rente AVS de 1600 francs ne suffit pas pour vivre », souligne Michela Bovolenta du SSP Vaud. Rachid El Khattabi d'Unia Vaud reproche même au comité USS qu'en votant oui à la réforme, il contredit des mandats donnés par le passé au congrès pour demander la lutte contre la hausse de l'âge de la retraite et de meilleures rentes. Le comité se serait laissé convaincre d'accepter ce paquet par le PS et son ministre des affaires sociales Alain Berset. Vania Alleva, vice-présidente de l'USS et présidente d'Unia, n'accepte pas ce reproche: bien sûr, personne ne peut se réjouir d'un âge de la retraite plus élevé. Malgré tout, les délégués d'Unia ont accepté la réforme car elle renforce l'AVS. « Ceci aussi représentait un mandat au congrès. Ces 70 francs, ces 5% de rente en plus ne sont pas rien, ils sont importants pour tous les petits et moyens re-



Après un débat de plus de deux heures, c'est un oui clair qui s'est dégagé, avec plus de 5 contre 1 pour la « Prévoyance vieillesse 2020 ».

venus et ne sont pas tombés du ciel! » D'autres partisans comme les vice-présidents d'Unia Aldo Ferrari et Corrado Pardini ont souligné que les employeurs et l'industrie de la finance et leurs représentants au Parlement se sont opposés jusqu'à leur dernier souffle à une hausse de l'AVS, prônant plutôt un investissement dans les caisses de pensions. « Il s'agit là d'un changement de paradigme », déclare Corrado Pardini. « C'est fini d'affamer l'AVS! »

## « Décision historique »

Maria Bernasconi, présidente de l'Association du personnel de la Confédération, voit également là une « décision stratégique historique que la gauche doit absolument faire passer ». Et de poursuivre: « Si elle réussit, l'avenir de la prévoyance vieillesse sera rose, sinon il sera noir! C'est pourquoi je suis pour la réforme malgré la hausse de la retraite des femmes à 65 ans, et même si cela me fait mal au ventre! » « Je représente la base et suis tout de même pour la réforme », déclare Ursula Mattmann des femmes d'Unia. « On peut aussi retourner l'argument: si nous travaillons aussi jusqu'à 65 ans, alors nos salaires doivent être égaux! » Une résolution d'Unia va dans ce sens: elle demande d'examiner le lancement d'une initiative populaire pour l'égalité des salaires. Les délégués ont aussi accepté cette résolution après la réforme des rentes, en ajoutant à l'initiative la possibilité de faire une campagne syndicale massive pour l'égalité des salaires.

Markus Fischer/mv

## Echos de la délégation SEV: « Maintenant il faut convaincre la base »

Les huit délégués SEV ont voté pour la réforme des rentes et deux d'entre eux ont pris la parole.

« Parmi les pensionnés actuels, l'avis sur la réforme est partagé » a déclaré Roland Schwager, président de la sous-fédération PV « car ils ne reçoivent pas



Roland Schwager.

l'augmentation sur les rentes AVS. » Ceci n'a pas passé sur le plan politique: l'initiative AVSplus a été refusée l'automne dernier. « Mais les pensionnés savent que les futurs rentiers et rentières ont besoin de cette augmentation de l'AVS pour compenser la baisse du taux de conversion des caisses de pensions. Pour les actuels pensionnés la réforme des rentes est également importante parce qu'elle garantit le financement de l'AVS jusqu'en 2030 et donc les rentes, l'adaptation au coût de la vie et l'évolution salariale sont assurées. » Ceci grâce à l'indice mixte que le Conseil fédéral voulait tout d'abord supprimer.

Le président central VPT Gilbert D'Alessandro a déclaré: « Ce qui me dérange, ce sont les jugements de valeur



Gilbert D'Alessandro.

contre les politiciens et les syndicalistes qui s'engagent pour défendre les

travailleuses et travailleurs et qui, pour cela, sont prêts à faire des compromis politiques. C'est parfois nécessaire, on ne peut pas toujours gagner. » Après les débats, il a expliqué à contact.sev. « Ce fut une décision difficile, c'était comme choisir entre la peste et le choléra. La hausse de l'âge de la retraite pour les femmes me dérange extrêmement. Mais au moins avec la réforme on peut espérer un petit mieux parce qu'elle est le premier pas vers une extension de l'AVS. Et c'est ce que nous voulons, nous, la gauche. Le dogmatisme ne sert à rien. Et le fossé dans le mouvement syndical entre la Suisse romande et la Suisse allemande m'inquiète beaucoup. Mais si une section VPT veut soutenir le référendum, je ne pourrai pas l'en empêcher et ne voudrai pas le faire. Le SEV est une organisation démocratique. »

Janine Truttmann, de la commission des femmes dans la délégation SEV. La commission a décidé d'accepter la réforme malgré la hausse de l'âge de la retraite. « Les 70 francs de plus pour l'AVS ne sont pas rien pour les femmes! Le renforcement de l'AVS est important, c'est pourquoi je m'attendais à plus de voix positives. Nous devons maintenant tous lutter de manière homogène pour cette réforme des rentes et éviter de voter contre elle comme la droite. Car si la réforme est refusée, la situation ne s'améliorera pas, encore moins pour les femmes. »



Janine Truttmann.

Peter Kämpfer, président central de la sous-fédération AS, voit dans le renforcement de l'AVS le point le plus important de la réforme. « C'est pourquoi nous devons l'accepter malgré la hausse de l'âge de la retraite pour les femmes, dont aucun d'entre nous n'a voulu et qui énerve beaucoup. Cependant nous, les syndicats, sommes habitués à accepter des CCT dans lesquelles certaines choses ne nous plaisent pas, pour autant qu'elles représentent plus d'avantages que d'inconvénients pour nos membres. »



Peter Kämpfer.

« La réforme est une épée à double tranchant mais puisqu'elle renforce l'AVS, la balance penche plutôt du côté des éléments positifs », déclare



Beat Jurt.

Beat Jurt de la sous-fédération TS. « Il ne reste plus qu'à convaincre maintenant la base. Je ne suis pas sûr que les délégués qui ont voté non l'on fait en connaissant l'avis de leur base. Et bien sûr, à côté de cette réforme nous devons continuer la lutte pour que les salaires et la prévoyance vieillesse soient meilleurs et plus justes pour tous! »

FI

## Le référendum se prépare

Après l'AD de l'USS, des organisations romandes ont mis sur pied un comité référendaire à Berne, contre la réforme des rentes. En font partie les sections vaudoise et genevoise du SSP, l'Union syndicale vaudoise, la CGAS (communauté genevoise d'action syndicale) ainsi que SolidaritéS, le Mouvement Populaire des Familles, l'Avivo et le parti du Travail.



Action de soutien aux paroles de Michela Bovolenta.

A Yverdon-les-Bains, ça bouge du côté de CarPostal

# Les chauffeurs persistent dans leurs revendications

**Une pétition, deux séances, mais toujours pas de résultats concrets. Les chauffeurs de CarPostal continuent à revendiquer une amélioration de leurs conditions de travail.**

« Tu vois, ici à Yverdon, ce sont essentiellement les bus de la compagnie Travys qui desservent la ville. Tandis que, depuis des décennies, les lignes de la région du Nord vaudois et du Gros-de-Vaud sont desservies par CarPostal. Mine de rien, ce territoire est étendu mais la densité de la population est relativement faible. Au milieu des matinées et au mi-

ployés de CarPostal d'Yverdon et environs.

## Les revendications

Cette assemblée a été mise sur pied par la commission du personnel et par les syndicats SEV et syndicom. Il s'agissait de faire le point suite à la pétition remise à la direction de CarPostal d'Yverdon-les-Bains le 13 février dernier.

Dans cette pétition, munie de plus de 70 signatures, les chauffeurs demandaient, notamment, d'éliminer le fléau du nombre d'heures de travail négatives, la mise en place de tours de service plus compacts, la diminution du nombre de jours de travail consécutifs, la suppression du service de piquet et des WC

puisque selon la loi sur la durée du travail (LDT) le personnel de conduite n'a pas le droit d'effectuer de service de piquet. Il sera remplacé dès la rentrée scolaire d'août par un service de réserve qui implique cependant que le chauffeur doit rester présent au dépôt.

- La diminution du nombre de jours de travail consécutifs pose des colles. Certes, les tours de 12 jours permettent de bénéficier de davantage de week-ends libres, mais travailler 12 jours d'affilée sur la route c'est énorme et à la limite même dangereux pour la sécurité! Mais pour la direction les tours de 12 jours c'est légal... (à relever que c'est l'unique région CarPostal en



Le chauffeur de CarPostal André Guillet, membre du SEV et l'un des principaux initiateurs de la pétition.

gences légales et de la CCT. Elle ne peut pas être réalisée sans entamer la productivité de l'entreprise ou diminuer le taux d'occupation ».

- Enfin, la revendication de supprimer le nombre d'heures négatives implique la refonte complète de l'aménagement du temps de travail, cela nécessite des négociations approfondies entre la délégation syndicale et la direction de CarPostal.

## « Processus évolutif »

Malgré les résultats mitigés de cette première ronde de dis-

cussions, les chauffeurs ont remercié les représentants des syndicats SEV et syndicom pour leur engagement et demandent la poursuite des discussions avec la direction de CarPostal Yverdon. Pour le secrétaire syndical SEV Christian Fankhauser, il s'agit d'« un processus évolutif », l'important étant d'obtenir des avancées de manière progressive. La prochaine séance a 2 heures et déjà été fixée au 2 mai prochain. Affaire à suivre.

Alberto Cherubini



Le quintet qui pilote les discussions pour les chauffeurs. De gauche à droite: Christian Fankhauser, secrétaire syndical régional SEV; Daniel Crippa, membre de la CoPe et du SEV; Bryan Kaltenrieder, membre de la CoPe et de syndicom; Sheila Winkler, secrétaire centrale syndicom; Jean-François Donzé, secrétaire syndical régional syndicom.

lieu des après-midi, il y a des heures où l'on roule très peu. La direction de CarPostal n'a pas su mettre en place une bonne organisation du travail. Ce sont des managers qui n'ont pas forcément une bonne expérience du monde des transports publics. Et c'est nous, les chauffeurs, qui en faisons les frais.» Mardi 28 mars, au terme de l'assemblée syndicale, c'est en ces termes pondérés qu'un chauffeur nous a expliqué les causes de la mauvaise humeur des em-

aux terminus. Suite à cette pétition, 2 séances de discussions ont eu lieu les 1<sup>er</sup> et 21 mars. La délégation du personnel était composée de 4 membres de syndicom et 2 membres SEV.

## Premiers résultats mitigés

- Pour ce qui est de l'aménagement des WC aux terminus, la direction a promis que des toilettes mobiles «ToiToi» commenceront à être installées courant mai.

- Le service de piquet devra obligatoirement être supprimé,

Suisse qui pratique de tels horaires).

- La demande de compacter les heures des tours de service se heurte à des difficultés de mise en place. « Ce n'est pas rare de commencer le travail à 6 heures du matin et de le finir à 19 heures pour ne faire que 6 heures de travail rémunéré effectif. Si durant les longues pauses on habite près du dépôt ça va, sinon c'est galère », a relevé un chauffeur. Pour la direction de CarPostal « cette demande va au-delà des exi-

## IMPRESSUM

contact.sev est le journal du Syndicat du personnel des transports et paraît toutes les deux semaines. ISSN 1662-8462

Tirage: 10 404 ex. (total 42 010 ex.), certifié REMP au 24.10.2016 Editeur: SEV, www.sev-online.ch

Rédaction: Vivian Bologna (rédacteur en chef), Peter Anliker, Markus Fischer, Françoise Gehring, Pietro Gianolli, Anita Merz, Patrizia Pellandini, Henriette Schaffter, Karin Taglang.

Adresse de la rédaction: contact.sev, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; contact@sev-online.ch; téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58. Abonnements et changements d'adresse: Division administrative SEV, case postale, 3000 Berne 6; info@sev-online.ch, téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58. Abonnement annuel pour non-membres: CHF 40.–

Annonces: Zürichsee Werbe AG, Seestrasse 86, 8712 Stäfa, tél. 044 928 56 11, fax 044 928 56 00, kontakt@zs-werbeag.ch, www.zs-werbeag.ch. Prépresse: AZ Medien, Aarau; www.azmedien.ch

Imprimerie: Mittelland Zeitungsdruck AG, Neumattstrasse 1, 5001 Aarau. www.mittellandzeitungsdruck.ch

La prochaine édition de contact.sev paraîtra le 20 avril 2017. Le délai rédactionnel pour l'agenda est fixé au 13 avril à 10 h. Pour les annonces, le délai est fixé au 10 avril à 10 h.

Patrick Rouvinez, nouveau président de la section PV Valais

# Une figure très connue au SEV

**Patrick Rouvinez a plusieurs vies syndicales: contrôleur CFF et président de la section ZPV Genève, secrétaire syndical à Berne, responsable de l'agence SEV Assurances à Lausanne, traducteur et désormais président de la section PV Valais. Autant dire qu'il est connu comme le loup blanc au SEV.**

■ Patrick, tu habites à Genolier, dans le canton de Vaud et tu présides désormais la section PV Valais? Drôle de choix, non?

**Patrick Rouvinez:** J'ai toujours été très présent dans cette section, notamment en tant que secrétaire syndical SEV et en tant que responsable SEV Assurances. Et j'ai grandi à Brigue, de parents romands. Je suis totalement bilingue et cela aide beaucoup pour une section comme la PV Valais. De plus, j'ai un comité sur place qui se charge des affaires courantes. Mon vœu: que les baby-boomers restent solidaires, donc syndiqués.

■ Raconte-nous un peu ton parcours syndical. Quand t'es-tu engagé pour la première fois?

A mon entrée en apprentissage, j'ai adhéré au syndicat. Mon père était cheminot et homme de confiance pour le SEV. C'est de lui que j'ai hérité cette fibre syndicale. A Genève, j'ai rapidement intégré le comité ZPV Genève et en suis devenu le président. Par la suite, j'ai fait partie du comité central et j'étais représentant d'arrondissement. Je



Patrick Rouvinez à Nyon. Un résident vaudois à la tête de la PV Valais, ce n'est pas commun!

suis devenu ensuite vice-président ZPV. Le président de la sous-fédération ZPV d'alors était Jakob Tribelhorn. Il a été mon guide dans ma carrière syndicale et a été un élément déterminant dans ma décision de devenir secrétaire syndical à Berne, en 1998.

■ Mais tu n'es pas resté longtemps au secrétariat central à Berne, n'est-ce pas?

J'ai travaillé trois ans comme secrétaire syndical. Je m'occupais des sections TPG, Nyon-St-Cergue, BAM et j'étais dans le team salaires, entre autres. J'ai commencé à ce moment-là à faire des traductions simultanées. En 2002, on m'a proposé de reprendre la gestion de la filiale SEV Assurances de Lausanne. J'ai alors travaillé durant trois ans comme responsable de filiale et comme secrétaire syndical. Puis, en 2005, je me suis consacré à plein temps à SEV Assurances. Je gérais les

conseillers et m'occupais du marketing ainsi que des traductions.

■ Te considérais-tu comme un assureur?

Non. Je ne vendais quasi pas d'assurances mais m'occupais de la gestion du bureau. En plus, SEV Assurances n'était pas une assurance comme une autre, on ne vendait pas n'importe quoi. On proposait surtout des 3<sup>es</sup> piliers qui permettaient à nos membres de partir plus vite en retraite. Beaucoup nous ont remercié par la suite. Il y avait un aspect social important. On ne forçait pas la main, on conseillait les membres et on les aidait dans certaines démarches administratives.

■ Tu es un jeune retraité (ndlr: Patrick aura 61 ans en juin). Explique-nous la raison de cette retraite anticipée.

Oui, j'ai été retraité tôt, il y a deux ans déjà. A la reprise de SEV Assurances par Helvetia, j'ai travaillé quelques mois pour eux puis je suis tombé malade. J'ai eu un lymphome. C'est un cancer du système lymphatique. Après avoir subi un traitement très lourd, je

suis actuellement en rémission. J'aimerais d'ailleurs faire passer un message à tous ceux qui sont touchés dans leur santé: ne baissez pas les bras et continuez à vous occuper: cela vous aidera à penser à autre chose. Moi par exemple, en plein traitement, en mai 2013, j'ai passé deux demi-journées dans les cabines de traduction du Congrès SEV. J'étais fatigué, j'avais perdu mes cheveux et beaucoup de kilos, mais je tenais à être là, présent, avec les membres.

Depuis 2015, je fais des traductions simultanées, surtout pour les sous-fédérations VPT et Travaux. Je suis assez régulièrement en route et je garde un contact très régulier avec les membres SEV, dont beaucoup sont devenus des amis.

■ Qu'est-ce qui t'a aidé durant la maladie?

Mon moteur, ça a été mon fils Joël, qui a maintenant 6 ans. Je voulais le voir grandir, je sais qu'il a besoin de moi. Mon épouse a aussi été d'un grand soutien. Les membres SEV ont été présents, avec des courriers, des fleurs, des marques d'attention de toutes sortes. Cela m'a beaucoup aidé.

■ J'imagine que cela a changé ta façon de voir la vie. Qu'en retiens-tu?

Après une épreuve comme ça, tu relativises beaucoup plus, tu vois la vie d'une autre manière et tu t'attardes moins sur des brouilles. Il ne faut surtout pas se poser la question: «Pourquoi moi? Pourquoi j'ai un cancer?» Il faut aller de l'avant, tout simplement.

■ A quoi occupes-tu tes journées de retraité?

Je m'occupe de Joël, bien sûr. Et j'ai trois autres enfants, dont deux adultes d'un premier mariage. Je suis quatre fois grand-papa. Je suis aussi très impliqué dans la vie du village de Genolier: je viens

d'entrer au Conseil communal (législatif) en ce début d'année 2017 et je m'occupe de l'école de foot du village. Je préside quelques associations au village et j'ai également mis sur pied un projet humanitaire au Togo, pays d'origine de mon épouse.

■ Nous avons présenté ce projet dans le journal il y a quelques années. Où en est-il maintenant?

Les toits en paille ont été remplacés par des toits en tôle, pour l'élevage des agoutis, principal revenu des habitants du village où nous avons mis ce projet en place. Ces travaux ont été financés en grande partie par des collègues du SEV, notamment la section PV Valais et Travaux. Il y a d'ailleurs un quartier valaisan dans ce village togolais! Lorsque je m'y rends, les habitants n'oublient jamais de hisser le drapeau valaisan...

J'ai dû mettre le projet quelque peu en suspens durant ma maladie, mais nous lançons cet été la construction d'un ou deux puits. Ce qui est important à mes yeux dans ce genre d'initiative, c'est de faire participer les habitants, aux travaux bien sûr, mais aussi aux décisions. Il faut les impliquer. J'ai vu des puits construits par des ONG, flambant neufs mais non utilisés, car construits dans des endroits non adaptés. Pour moi, il est essentiel d'écouter les gens sur place et de savoir quels sont leurs besoins. J'aimerais encore remercier le SEV qui a mis à disposition une grande quantité de matériel (casquettes, tee-shirts, sacs), ce qui a été très apprécié par les Togolais.

■ Revenons au syndicat. Quel est ton souvenir le plus fort?

J'ai eu la chance de participer aux premières négociations CCT en 1999-2000. Ce fut un moment inoubliable. Et une belle réussite.

Propos recueillis par  
Henriette Schaffter

## LE COMITÉ PV VALAIS

■ Président: Patrick Rouvinez.  
■ Vice-président: Rudolf Luggen  
■ Secr. Haut-Valais: Peter Rolli  
■ Secr. Bas-Valais: Gilbert Conus  
■ Caissier: Walter Schmid

■ Membres: Jean-Maurice Monay, Joseph Bortis et Trudi Weber.  
La section compte 499 membres.



VPT MOB: nouvelle coprésidence

# La section est prête à négocier la CCT

**Au programme de la section cette année, le renouvellement de la CCT MOB. Les revendications côté personnel sont prêtes, ne manquent plus que celles de l'entreprise pour faire démarrer le processus.**

Ce sont deux nouveaux coprésidents venant de remplacer Daniel Monod à la tête de la section qui mèneront les négociations côté SEV, avec Christian Fankhauser et Tony Mainolfi, secrétaires syndicaux. Quant au projet de rapprochement avec le VMCV, qui était d'actualité il n'y a pas si longtemps, il a été placé au frais. La procédure est en attente d'une décision politique et financière des dix communes propriétaires.

## Coprésidence à l'essai

Heinz Disch, également secrétaire VPT rail depuis 2015, était déjà vice-président de la section MOB. Cet habitant de Zweisimmen, âgé de 53 ans et

originaire de la Suisse orientale, a tout d'abord été contrôleur CFF puis a travaillé dans la restauration et l'hôtellerie avant d'être engagé au MOB en 2006, en tant que chef de train. Il est entré au comité de section en 2008 déjà. Il faut dire qu'il avait déjà été très actif au sein du SEV entre 1981 et 1992, notamment à la section ZPV et à la commission jeunesse SEV. Il a été également président de la commission jeunesse de l'USS au début des années 1990. L'aisance en français de Heinz lui a permis de s'intégrer sans difficulté dans cette section aux deux tiers francophones. Il coprésidera la section aux côtés de Daniel Gfeller, âgé de 30 ans et résidant à Noville, mécanicien MOB et conducteur MVR.

## Actualités de la section

Au chapitre des bonnes nouvelles, l'arrivée d'une nouvelle responsable des Ressources humaines au MOB, qui semble tout à fait ouverte à la discussion. Sinon, la ligne à écartement variable entre Montreux et Interlaken devrait

amener un plus à la compagnie, qui a vu sa fréquentation diminuer en 2016, avec, semblerait-il, un peu moins de touristes asiatiques. Cependant, cette nouvelle ligne, qui devait être ouverte en 2018, aura un peu de retard.

Au niveau de la caisse de pension du MOB, il faut qu'elle retrouve un taux de couverture de 100% d'ici à 2020. La revendication salariale 2017 des employés était de voir leur contribution à l'assainissement diminuée cette année et supprimée en 2018. Cela pourrait encore être couronné de succès car une solution semble se profiler. A suivre.

Le mot de la fin à Daniel Monod, qui a présidé la section durant de longues années: «Je souhaite bonne chance au nouveau comité ainsi qu'au SEV. Il faut qu'on continue la lutte et qu'on réussisse à faire comprendre aux jeunes, à la nouvelle génération, l'importance de se syndiquer.» **Henriette Schaffter**



Heinz Disch, coprésident, à gauche, et Daniel Monod, désormais ancien président, à droite, au bord du lac Léman, à Montreux. Absent sur la photo: Daniel Gfeller, coprésident.

## 20 ANS DE PRÉSIDENTE

### Daniel Monod était président de la section MOB depuis 1997!

Ce pur Vaudois est mécanicien-électricien de formation. Il a travaillé tout d'abord aux ACMV (pour Ateliers de constructions mécaniques de Vevey) et a donc suivi toute sa formation syndicale de base à la FTMH. Il a ensuite été engagé au MOB en 1984 et a fait son entrée au SEV. Touche-à-tout, il a été très actif durant ses vingt années de présidence du comité VPT MOB. Il a hérité la fibre syndicale de son père et de son oncle Pierre Monod (dit Pepone, qui était un membre très actif de la section TPC jusqu'à son décès en 2010). Arrivé à la retraite (anticipée) en juillet 2015, Daniel Monod a bien senti que cette «inactivité professionnelle» le



Daniel Monod il y a quelques années, déjà interrogé par contact.sev.

coupait de la base, des militants actifs. Il a donc décidé de quitter le comité en novembre dernier et vient d'être remplacé, lors de l'assemblée de printemps à mi-mars, par deux coprésidents:

Daniel Gfeller, représentant la partie francophone, et Heinz Disch pour la partie germanophone. Cette coprésidence se fera à titre d'essai sur une année et un bilan sera tiré ensuite.

### Onze secrétaires syndicaux

Daniel Monod a travaillé aux côtés de pas moins de 11 secrétaires syndicaux! Entré au comité de section en 1986, il ne l'a plus quitté, puisqu'il a repris la présidence en 1997, jusqu'en novembre 2016. C'est alors Heinz Disch qui a assuré la présidence ad interim, lui qui était déjà vice-président. Au niveau privé, Daniel est marié et papa d'une fille, ainsi que grand-papa d'un petit garçon. Sa carrière syndicale, politique et associative est très riche: il a été vice-président VPT de 1996 à 2002, député au Grand Conseil vaudois de 1986 à 1993, municipal à Villeneuve de

2002 à 2006, ainsi qu'auparavant 27 ans au législatif de la même commune. Parallèlement, il a œuvré pour le club de foot «Villeneuve Sports», dont 18 ans au comité, notamment plusieurs années comme président. Il quitte désormais ses fonctions l'une après l'autre, désireux de se consacrer à sa famille et profiter de cette liberté qu'offre la retraite. Au niveau syndical, il présidera encore le comité d'organisation de l'Assemblée VPT romande de cet automne, qui aura lieu à Clarens le 4 novembre prochain. Ensuite, il suivra l'actualité politique et syndicale comme simple observateur averti.

## Sections

### Lundi 24 avril ■ VPT TPF réseau urbain

19h  
Dépôt de Chandolan Fribourg  
Assemblée générale de printemps

### Lundi 1<sup>er</sup> mai ■ VPT TPF Cartel syndical

Place Georges Python Fribourg  
Fête du travail

Tous les membres SEV sont invités à venir partager la raclette solidaire. La raclette est offerte à tous les membres SEV. Cortège et allocutions dès 18h. Venez en nombre. Montrons que le SEV à la capacité à mobiliser. Le cartel SEV VPT Tpf urbain-rail-Aut vous en remercie. La ZPV Fribourg est associée à l'organisation.

## Décès

**Bach Willy**, retraité, Genève; décédé dans sa 70<sup>e</sup> année. VPT TPG Retraité(e)s.

**Bettex André**, fonctionnaire spécialiste, Lausanne; décédé dans sa 88<sup>e</sup> année. PV Vaud.

**Buchwalder Elisa**, veuve de Ernst, Biel/Bienne; décédée dans sa 94<sup>e</sup> année. PV Biel-Bienne.

**Emery Pierre**, concierge, Fey (Nendaz); décédé dans sa 83<sup>e</sup> année. PV Valais.

**Guyaz Lisette**, veuve de Raymond, Penthaz; décédée dans sa 77<sup>e</sup> année. PV Vaud.

**Haldimann Roger**, retraité, Pully; décédé

dans sa 95<sup>e</sup> année. PV Vaud.

**Kloug Louis**, chef d'équipe de manœuvre, Renens VD; décédé dans sa 86<sup>e</sup> année. PV Vaud.

**Perriard Hilda**, veuve de Frédéric, Les Hauts-Geneveys; décédée dans sa 89<sup>e</sup> année. VPT TPCV.

**Pomey Jean-Jacques**, retraité, Vercorin; décédé dans sa 95<sup>e</sup> année. PV Valais.

**Rey Louis**, retraité, Puidoux; décédé dans sa 86<sup>e</sup> année. PV Vaud.

**Roth Gérald**, fonctionnaire spécialiste, La Tour-de-Peilz; décédé dans sa 78<sup>e</sup> année. PV Vaud.

### ■ PV Fribourg

## Plusieurs activités à venir

### Echos de l'assemblée de printemps du 14 mars à Fribourg

A 14 h 20, le président de la PV Fribourg, Jean-Pierre Neuhaus, ouvre l'assemblée de printemps au NH Fribourg Hôtel en présence de 48 membres. Il excuse huit personnes et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres ainsi qu'à deux jubilaires, Noël Crausaz et Martin Gisselbrecht, à qui il remet un cadeau pour leurs 75 ans. Un salut particulier est adressé à Baptiste Morier, du secrétariat romand SEV à Lausanne. Le secrétaire syndical, qui a travaillé dix ans à la CGN, a notamment pour tâche de soutenir les sections. Ce dernier commente divers points soutenus par le SEV (RailFit, cafés syndicaux, commission jeunesse, négociations CCT 2018).

Dans les affaires courantes, on apprend que l'effectif de la section est de 324 membres. Les visiteuses des malades, Eveline Lambert et Thérèse Ribotel, ont effectué 24 visites aux résidents de homes et d'hôpitaux ainsi qu'à des personnes handicapées ou malades. En outre quatre nonagénaires se sont vu remettre un cadeau.

Les comptes 2016 bouclent par un déficit de CHF 392.35. Décharge est donnée au caissier et au comité par le rapporteur de la commission de gestion, Gilbert Bourqui. Un membre suppléant est nommé en la personne de Gabriel Schütz. La commission de gestion se compose de: Jacques Sauterel, François Chatagny et Jean-Louis Scherz. Comme à l'accoutumée, Jean-Pierre Neuhaus brosse un tableau complet et détaillé de ce que fut l'année dernière, notamment au sein de la section PV Fribourg. Une visite de la station météo de Payerne aura lieu le mardi 2 mai. Elle sera annoncée une seule fois dans les colonnes de «contact.sev» du 20 avril. Quant à la sortie annuelle, elle se fera en car le mardi 20 juin à La Chapelle-d'Abondance. Avant de conclure, le président informe l'assemblée que les CFF ne reviendront pas sur leur décision d'avoir supprimé le Rail Check l'année dernière. Pas question non plus de payer l'AG FVP avec des chèques Reka et de procéder au dépôt de cet AG comme cela peut se faire pour l'AG «normal». L'assemblée est levée à 15 h 35.

Le secrétaire: Jacques Zulauff

## Pensionnés

### Mardi 25 avril ■ PV Genève

14h30  
UOG  
Place des Grottes 3 Genève  
Assemblée générale

Vous êtes invité-e-s à participer à l'assemblée de printemps. Ordre du jour statutaire. Après l'assemblée, nous prendrons le verre de l'amitié. Merci de venir nombreux car c'est toujours un bon moment de rencontre et de partage.

Votre comité

### Mardi 2 mai ■ VPT Lac Léman Groupement des retraités CGN

Salle de la «Nautique», 1<sup>er</sup> étage  
Ouchy, 10h  
Assemblée générale

Vous êtes invités à participer à notre assemblée générale annuelle avec ordre du jour statutaire. Dès 12h: repas facultatif au restaurant vietnamien «Villas d'Asie».

Le comité

### Mercredi 7 juin ■ PV Vaud Le Mont Revard (F)

**CORRECTIF à notre première annonce:** c'est bien un mercredi, mais c'est le 7 juin. Avec nos excuses pour cette erreur.

Inscription jusqu'au 30 avril par carte postale adressée à Michel Cavin, Grand Rue 2, 1148 Moiry ou par courriel: michel\_cavin@yahoo.fr en mentionnant: nom, prénom, adresse et nombre de personnes.

Votre comité

### ■ PV Biel/Bienne

## A la rencontre du nouveau président central

**Compte-rendu de l'assemblée des membres du jeudi 16 mars. Le nouveau président central PV, Roland Schwager, s'est présenté à la section.**

Par un bel après-midi de printemps, 70 personnes se sont retrouvées au restaurant de la Gare à Brügg pour l'assemblée des membres. Sous la direction de Willi Lack, le Chœur d'hommes des cheminots pensionnés a ouvert l'assemblée avec le chant «Notre Châlet, là-haut». Notre président Ruedi Flückiger a rapidement pu suivre les points de l'ordre du jour: «comptes 2016, budget 2017, mutations et nominations», qui ont tous été acceptés sans discussion. Ensuite, le nouveau président central PV Roland Schwager s'est présenté et nous a informés sur

divers thèmes. Il a argumenté et donné des motifs sur la suppression du chèque pour les pensionnés par les CFF, l'imposition de l'AG FVP, la votation négative par le peuple suisse de l'initiative «AVSplus» et sur les débats actuels des chambres fédérales pour la réforme de vieillesse 2020. Notre section fête cette année ses 100 ans d'existence. Un voyage en train spécial nostalgique au travers de l'Emmental et de la Haute-Argovie aura lieu le 16 août 2017 et une fête du jubilé sera organisée le 9 novembre 2017 à la maison de paroisse St-Paul à Madretsch. Avec des remerciements à Nadja Drewes pour la traduction simultanée et au Chœur d'hommes pour ses chants ainsi qu'aux membres présents, le président a clos l'assemblée à 16 h 30.

Robert Drewes, trad. J.-C. Amiet



Roland Schwager a abordé les thématiques actuelles devant la section PV Biel/Bienne.

## ■ Séance du comité central RPV à Weinfelden CoPe: risque d'affaiblissement

Le projet WLW2017 a débuté chez Cargo, il y a définitivement un potentiel d'amélioration. Les changements dans le WLW sont sensiblement plus grands et complexes que prévu en théorie. La logistique des réservations a amené un surcroît de travail inutile dans le domaine de la manœuvre qui n'a pas été pris en considération dans le déroulement des tours. Auparavant un train qui devait être monté était envoyé dans une – en mettant l'accent sur ce mot – gare de triage, maintenant on sépare chaque wagon de ce même train et ils sont envoyés dans divers trains dans les gares de triage. Le surplus de travail et le manque de voies pour disposer les wagons préparés font partie d'une logique qui dépasse l'entendement des employés de la manœuvre.

Les élections au Conseil de fondation de la Caisse de pensions CFF durent jusqu'au 17 avril 2017 et se déroulent par voie électronique. Il faut voter pour la liste complète des partenaires sociaux de la CCT CFF car ils représentent la moitié

des assurés actifs et garantissent la défense de leurs intérêts. Au vu de la situation actuelle et des prochaines baisses à craindre pour le taux de conversion, il est vraiment très important que les bonnes personnes soient élues.

Décision 33: nous avons reçu en tant qu'invité Pius Steffen, vice-président de la CoPe infrastructure. La discussion animée a montré que l'affaiblissement de la CoPe pourrait être vraiment énorme dans la nouvelle formule de participation. Les unités d'affaires ne seront plus représentées que par une personne dans chaque division, cela signifie, et le danger est grand, que certaines catégories professionnelles, comme le personnel de la manœuvre, pourraient ne plus être représentées. En se basant sur les interventions, le président central va faire un résumé de la discussion et le transmettre à la séance Kodi.

*Le service de presse RPV*

*Le rapport complet peut être lu sur le site [www.uv-rpv.ch](http://www.uv-rpv.ch) dans la rubrique des articles de journal.*

## ■ PV Jura

# Emile Lachat devient président

### Mercredi 15 mars 2017 s'est tenue l'assemblée annuelle au restaurant du Jura à Bassecourt.

Après l'ouverture par le président Pierre Ackermann, la parole est donnée à la Chorale qui nous interpréta cinq magnifiques chants de son répertoire. Le président a relevé les activités qui se sont déroulées durant l'année écoulée et a terminé son exposé sur les nouvelles plus générales, entre autre le rejet d'AVSplus.

Pierre Ackermann cède sa place de président à Emile Lachat, mais reste au comité comme secrétaire en remplacement d'Oscar Schaub qui a démissionné pour raison de santé. Michel Monnin est nommé au comité.

La suppression du Rail Check

d'une valeur de 100 francs est intolérable. Après une pétition et des rencontres, rien n'a malheureusement pu être changé.

La caisse de pension a une couverture actuelle avoisinant les 105%. D'ici la fin mars, elle devra nommer son Conseil de fondation, six représentants SEV sont en liste. Nous espérons qu'ils soient tous élus afin de préserver nos acquis. Il est cependant triste de constater que les retraités n'ont pas droit à un représentant selon le règlement en vigueur.

Dès cette année, les AG sont taxés fiscalement. Ainsi pour un AG 2<sup>e</sup> classe revenant à 1380 fr., nous recevons une déclaration fiscale de 828 fr. Soit nous devons payer environ 220 fr. d'impôts pour cet abonnement. Ainsi compté, notre AG reviendra à 1600 fr.

ou environ 31 fr. par semaine. Il vaut mieux prendre des cartes journalières si on ne l'utilise par régulièrement. L'AG est devenu trop onéreux, de qui se moque-t-on? Programme 2017: pas de sortie en car cette année. A la place, une rencontre d'amitié le 14 septembre au Chalet des Amis de la Nature aux Chaignons. Voir programme annuel. Le 7 décembre aura lieu notre fête de St-Nicolas au Jura à Bassecourt. Lucien apporte quelques précisions sur les marches qui ont lieu tous les deuxièmes jeudis du mois. Il se tient à votre disposition pour tous renseignements. En clôture, un film prêté par la paroisse protestante nous a montré la vie et certaines réflexions du temps de nos grands-parents.

*Le secrétaire du jour: Benoît Koller*

## Séance du comité central TS: «Optimisons ensemble le réseau de personnes de confiance TS»

Le traditionnel échange annuel du comité central (CC) avec les porteurs de mandats des diverses commissions a eu lieu lors de la première séance CC du 17 mars 2017 à Aarburg. L'objectif visé était d'optimiser tous ensemble le réseau existant des personnes de confiance TS. La collaboration avec les commissions syndicales et les commissions du personnel de toutes les divisions nous tient particulièrement à cœur. Pour cette raison, une rétrospective annuelle est nécessaire pour faire une mise à jour et éliminer les erreurs et les points faibles. Après une discussion animée, on a pu conclure que le réseau et les contacts sont très appréciés.

### Réseau de personnes de confiance TS optimisé

Cette appréciation émane du président central Claude Meier à l'issue de la discussion animée. Il s'agit maintenant de transmettre les toutes nouvelles dispositions à nos personnes de confiance TS. Dans de petits groupes, les diverses possibilités d'optimisation ont été discutées et élaborées. Finalement,

le comité central a décidé que les 30 représentants CoPe TS auront aussi la possibilité d'être intégrés s'ils le désirent au réseau des personnes de confiance TS. L'objectif est de couvrir toutes les régions de manière optimale avec les personnes de confiance et d'améliorer le réseau pour faire le lien entre les thèmes du syndicat et les commissions du personnel. Précisons que le 24 novembre 2017, nous organisons une journée de formation pour ce public-cible.

### Le recrutement revêt une importance centrale

Notre président central et responsable du recrutement Claude Meier présente au comité central le bilan de recrutement de 2016. Dans l'ensemble, les régions TS ont recruté 111 nouveaux membres. Ainsi, la sous-fédération a un effectif de 2345 membres, et elle est la troisième plus grande sous-fédération du personnel CFF. Claude Meier nous a aussi montré l'évolution démographique de la sous-fédération. Dans les deux prochaines années, en considéra-

tion des modèles d'avenir, la sous-fédération pourrait perdre dans le pire des cas env. 340 membres. Cela signifie que durant les deux années à venir, les départs en retraite devront être pris en compte pour fixer les objectifs de recrutement et il faudra essayer de les compenser.

### Nouvelle membre de la commission des femmes

Nous pouvons nous réjouir de pouvoir enfin occuper le siège dans la commission des femmes qui est resté vacant pendant environ deux ans. Etant donné que pour notre sous-fédération avec un très petit pourcentage de femmes de 2,8%, soit 66 femmes, il est difficile d'occuper ce mandat, on peut d'autant plus se réjouir d'avoir pu déléguer une jeune personne motivée: la collègue Stefanie Mauritz. Nous te remercions pour ton intérêt à assurer ce mandat et te souhaitons beaucoup de plaisir et de satisfaction dans cette nouvelle tâche.

*Service de presse SEV-TS*

«Je suis aussi un conducteur»

Daniel Monod  
Commandant défense d'entreprise

Beim SEV spielt die Solidarität.  
Au SEV, on joue la carte de la solidarité.  
Solidarietà: la carta vincente del SEV.

SEV

Enzo Verme  
Conducteur

«Je suis aussi un commandant de- fense d'entreprise»

## Angle droit

# Accident ou maladie ?

La révision de la loi fédérale sur l'assurance-accidents au 1.1.2017.

**L'équipe de la protection juridique se penche régulièrement sur des communications de la Suva qui rejettent l'obligation de l'assurance-accidents à allouer des prestations, resp. en reportent la compétence sur l'assurance-maladie.**

De telles décisions peuvent avoir des conséquences financières considérables sur les personnes concernées, surtout lorsqu'elles ont choisi un modèle d'assurance avec une grande franchise. Quelques modifications sont entrées en vigueur au 1.1.2017 dans la loi fédérale sur l'assurance-ac-

cidents (LAA) et son ordonnance (OLAA). Nous ne pouvons ici pas donner une vue complète de ces changements et nous nous limiterons à deux aspects importants.

### Lésions corporelles assimilées à un accident

Pour les diagnostics suivants, l'ass.-acc. est obligée de fournir des prestations, pour autant que les lésions corporelles ne proviennent pas essentiellement d'une usure ou d'une maladie: fractures, déboîtements d'articulations, déchirures du ménisque, déchirures de muscles, élongations de muscles, déchirures de tendons, lésions de ligaments, lésions du tympan. Les éléments (facteur extérieur, événement soudain et

non intentionnel) qui sont nécessaires à la reconnaissance de l'accident, tombent. La pratique montrera si, lorsqu'un facteur extérieur fait défaut, l'assurance-accidents ne tranchera pas automatiquement pour un cas de maladie ou d'usure. Ici, la charge de la preuve incombera toutefois à l'assurance-accidents. Un exemple: Xavier, collaborateur du service des trains, aide un touriste à charger ses lourdes valises dans le train. Lorsqu'il soulève la deuxième valise, il ressent une douleur dans le haut du bras droit. Le soir même, Xavier va chez son médecin qui diagnostique une élongation du muscle. Selon l'ancien droit, l'assurance-accidents aurait retenu que Xavier n'a accompli que son travail ordinaire et qu'il manque un facteur extérieur. D'après le nouveau droit, l'assurance-accidents est tenue de verser des prestations pour autant qu'elle ne puisse pas prouver que l'élon-

gation du muscle est due à l'usure ou à une maladie.

### Rentes d'invalidité

Selon la situation, l'assurance-accidents peut aussi accorder une rente d'invalidité. Mais comme une telle rente peut mener en partie à une amélioration douteuse par rapport à une personne atteinte dans sa santé, le Parlement a adapté la loi aussi dans ce domaine:

– lorsqu'un accident survient après que l'assuré-e a atteint l'âge ordinaire de la retraite, plus aucune rente d'invalidité n'est attribuée.

– en cas d'accident après l'âge de 45 ans, la rente est réduite lorsque l'assuré-e atteint l'âge ordinaire de la retraite. Plus l'accident survient tard, plus grande est la réduction qui, toutefois, est plafonnée à 40%. Lorsque le degré d'invalidité est en dessous de 40%, c'est la moitié du taux de réduction qui est appliquée.

– en cas de rechutes et de séquelles tardives, des règles

spécifiques s'appliquent qui, elles aussi, peuvent entraîner une réduction de la rente d'invalidité.

– pour les rentes d'invalidité déjà en cours, une réglementation transitoire prévaut qui dépend de la période allant jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. S'il reste moins que 8 ans, c'est l'ancien droit qui prévaut de façon illimitée, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de réduction. S'il reste de 8 à 12 ans au maximum, une réglementation spéciale différenciée est appliquée. S'il reste 12 ans et plus, la réduction se fait selon la nouvelle réglementation légale.

«Angle droit» donne un bref aperçu sur deux domaines partiels spécifiques. Aucune prétention légale ne peut donc être invoquée à ce titre. En cas de questions ou de problèmes concrets, nous recommandons à nos membres de contacter directement et rapidement l'assurance ou la protection juridique SEV.

*L'équipe de la protection juridique*



Située à Clarens ou collaborent 160 personnes, le VMCV SA (Vevey, Montreux, Chillon, Villeneuve), est le principal acteur de la mobilité urbaine sur la Riviera vaudoise.

VMCV met au concours le poste de :

## Spécialiste Planification (H/F) au sein de l'unité Gestion de la Production (80 à 100%)

Sous la direction du Responsable de l'Unité Production, vous assurez la gestion du personnel de l'Unité ainsi que la planification des prestations de transport :

- Concevoir et planifier les tours de services et la rotation annuelle du personnel, conformément aux dispositions légales (LDT/OLDT) ;
- Assurer la répartition à court terme des tours de services, ainsi que la planification des ressources nécessaires à la mise en œuvre des prestations de transports ;
- Gérer le temps de travail, la répartition des congés et vacances et tenir à jour les décomptes.

### Votre profil

Vous êtes au bénéfice d'un CFC d'employé de commerce en transports publics (ECTP) ou d'une formation jugée équivalente et pouvez faire valoir une expérience avérée de plusieurs années dans les domaines de la planification et de l'exploitation d'une entreprise de transports publics. Vous connaissez les normes et la législation en relation avec l'activité TP. Vous savez faire preuve de proactivité dans les situations complexes et savez rester calme dans des situations difficiles.

De nature autonome et coopérative vous êtes orienté solutions, et faites preuve d'aisance dans les relations humaines. Vous êtes une personne de confiance, sachant être discrète, ponctuelle et fiable.

Vous maîtrisez les outils informatiques usuels ; la connaissance d'un logiciel de graphicaire et de gestion du personnel serait un atout. Vous êtes au bénéfice de la nationalité suisse ou d'un permis de travail valable en Suisse.

### Nous vous offrons

- Un environnement de travail varié, de nouveaux défis à relever au sein d'une équipe dynamique et motivée ;
- Des conditions de travail et sociales modernes et attractives ;
- Taux d'activité : 80 à 100%
- Lieu de travail : Clarens
- Date d'entrée : de suite ou à convenir

Ce poste vous interpelle et vous avez envie de donner un nouveau souffle à votre carrière ?

Nous attendons vos offres avec les documents usuels jusqu'au 18 avril 2017, adressées à : VMCV SA Transports Publics, ressources humaines, case postale 531, 1815 Clarens.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de **M. Cédric Putallaz, Responsable Unité Production au +41 79 213 34 47.**



PS



**Pierre-Yves Maillard**  
**Nuria Gorrite**  
**Cesla Amarelle**

Au Conseil d'État vaudois avec Béatrice Métraux



Les pièges du nouveau concept de trafic longues distances – Interview de Pascal Fiscalini

# Deux catégories de voyageurs

**L'Office fédéral des transports (OFT) a décidé de fixer de nouveaux critères pour le trafic grandes lignes. Dans ce document de 23 pages intitulé « Guide – Principes et critères relatifs au trafic grandes lignes », ont été définis une série d'objectifs dont la délimitation entre trafic longues distances et trafic régional voyageurs. Il est également notamment prévu de séparer le trafic longues distances entre un réseau de base et un réseau Premium.**

Pascal Fiscalini, vice-président de la ZPV, connaît bien la réalité du terrain. Comment juge-t-il donc le projet de l'OFT? Voici ses réponses.

■ **Pascal Fiscalini, que pensez-vous du nouveau cadre fixé par l'OFT?**

En plus de vouloir fragmenter le trafic longues distances en donnant des concessions à d'autres compagnies de transport, l'OFT présente maintenant un document qui créera à l'avenir une différenciation entre passagers, certains privilégiés, de classe A, et d'autres, moins fortunés, qui subiront des péjorations du service. Ces deux nouvelles façons de faire sont basées sur une politique

néolibérale niant les facteurs humains comme les besoins de la population et le maintien des postes de travail.

■ **Avec un réseau de base et un réseau Premium, y a-t-il un risque pour l'accompagnement des trains?**

Certainement! Dans ce document, l'OFT ne prévoit une présence obligatoire d'agents de train que sur le réseau Premium. On peut facilement imaginer que certaines compagnies de transport n'hésiteront pas à retirer immédiatement l'accompagnement sur leurs trains du réseau de base. Ce guide ne prend en aucun cas en considération l'aspect touristique, qui constitue pourtant

un pilier important de l'économie suisse. Il y aura des lignes avec une forte présence de touristes qui n'auront aucune possibilité de s'adresser au personnel des trains en cas de question ou de nécessité. Tout cela est inacceptable, car il s'agit d'une péjoration évidente du service à la clientèle!

■ **Quelles sont les revendications de la ZPV dans ce dossier?**

Nous demandons le maintien des postes actuels et des conditions de travail. En divisant ainsi le réseau, il y aurait au moins huit dépôts du personnel des trains qui ne seraient plus reliés directement au réseau Premium. Après avoir perdu des centaines de postes de travail dans les années quatre-vingt et maintenant lors de l'abandon de l'accompagnement des trains régionaux et des trains marchandises, un nouveau démantèlement dans cette catégorie professionnelle ne respecterait pas les affirmations faites à plusieurs reprises par l'entreprise, comme quoi elle souhaitait mettre l'accent sur



*On attend des cantons touchés par ces changements qu'ils fassent entendre leur voix.*

le rôle primordial de service à la clientèle du personnel des trains. Dans le cadre de la procédure de consultation, nous espérons que les cantons di-

rectement touchés par une péjoration de l'offre prennent une position claire pour le maintien d'un réseau national unique.

*Françoise Gehring/Hes*

## Photomystère: « Où cette photo a-t-elle été prise? »



Le concours de **contact.sev**

Les photos de notre concours représentent un lieu ou un objet en rapport avec les transports publics et leur environnement.

Le ou la gagnant-e sera tiré-e au sort parmi les réponses correctes et gagnera un set d'écriture Caran d'Ache.

Solution du concours paru dans contact.sev n° 04:

La gare de Zofingen.

Le sort a désigné Monika Zurgilgen, domiciliée à Langnau bei Reiden et membre SEV Apprentis.

Elle gagne un couteau Outrider aux couleurs du SEV.

**Conditions de participation**

**Par carte postale** Inscrivez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse sur une carte postale et retournez-la à: SEV, Photomystère, case postale, 3000 Berne 6.

**Par e-mail** Envoyez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse par e-mail à: [mystere@sev-online.ch](mailto:mystere@sev-online.ch)

**Sur Internet** Rendez-vous sur notre site [www.sev-online.ch](http://www.sev-online.ch), cliquez sur l'encadré Photomystère qui se trouve à droite sous l'agenda et remplissez le formulaire. Ce concours ne donne lieu à aucune correspondance.

Dernier délai de réception des réponses: mercredi 12 avril 2017.